



Les moustiques

Utiliser des produits répulsifs ou insecticides

Les répulsifs et insecticides peuvent présenter un danger pour la santé. Ils sont à utiliser avec modération et seulement quand les autres solutions ont montré leurs limites.

Insecticides ou répulsifs, quelle différence ?

- **Un insecticide tue le moustique.** Sprays ou diffuseurs, les « anti-moustiques » émettent **beaucoup de substances nocives voire toxiques**. Il est fortement déconseillé de les utiliser à l'intérieur surtout en présence d'enfants et de femmes enceintes ou allaitantes.
- **Un répulsif** (corporel ou textile) permet de **repousser les moustiques**. **Il contient des substances nocives**. Il faut donc en limiter leur usage et rester prudent-es quant à leur utilisation. Attention, la plupart des répulsifs sont déconseillés aux femmes enceintes et aux jeunes enfants.



Se laver les mains après avoir utilisé les produits



Ne pas utiliser sur le visage ou sur les seins



Respecter la date de péremption du produit

En cas de doute, demander conseil à un-e pharmacien-ne.

Si vous devez utiliser un insecticide :

Attention aux pictogrammes ! Respectez **strictement** les conseils d'usage inscrits sur le produit.

Bon à savoir :

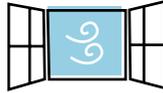
- **Répulsifs et insecticides** sont des produits biocides. Pyréthriinoïdes, DEET, IR3535, icaridine... sont controversés.
- **Allergisants** pour certains, **perturbateurs endocriniens** pour d'autres, **les pyréthriinoïdes ne sont plus recommandés dans la prévention des piqûres**, même pour une utilisation brève dans les zones à risques.
- Les répulsifs peuvent contenir du **BHT (Butylhydroxytoluène)**, permettant d'**amplifier l'effet de la substance active**. Il est suspecté d'être un perturbateur endocrinien.

Que faire des produits après utilisation ?

Où stocker ses produits ?



Hors de la portée des enfants pour éviter les risques d'intoxication



Dans un espace ventilé de préférence



Sans contact avec les produits alimentaires

Où jeter les produits vides ou périmés



En déchetterie ou en magasin spécialisé



Ne jamais les jeter dans les ordures ménagères ni dans la nature

Pour résumer :

J'ÉVITE

JE LIMITE

JE PRÉFÈRE

- | | | |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Insecticides en aérosol • Prises, diffuseurs électriques antimoustiques • Moustiquaires imprégnées | <ul style="list-style-type: none"> • Répulsifs écolabellisés • Serpentins sont à brûler en extérieur • Huile essentielles • Climatiseurs | <ul style="list-style-type: none"> • Moustiquaires sans traitement • Vêtements longs et amples • Ventilateurs et brasseurs d'air • Plantes répulsives |
|--|--|---|

Pour aller plus loin :

Agirmoustique.fr



Ministère de la Santé et de la Prévention



ARS de la réunion

